

La patiente **mineure** doit être **accompagnée** tout au long de son parcours par un parent ou/et un.e majeur.e de son choix

IVGM en cabinet de ville

- Grossesse < 9 SA
- Domicile < 1h de l'Établissement de Santé référent

L'IVG médicamenteuse en ville nécessite une programmation rapide et un soutien des patientes dans leur parcours, compte tenu des délais courts de prise en charge.

Consultation préalable (à l'IVG)

par PS* au choix de la patiente

1.

- Informer sur l'IVG (méthodes, lieux de réalisation, risques et effets secondaires) + remise **dossier-guide IVG**.
- Proposer systématiquement l'**entretien psychosocial (obligatoire si mineure, facultatif si majeure)** + dépistage vulnérabilités et orientations éventuelles.
- Prescrire un **bilan pré IVG «cotation FPB»** (dosage hCG, IST, groupe Rhésus si absence de carte de groupe).
- Prescrire ou réaliser l'**échographie pré IVG «cotation IC ou IVE»**.
- Proposer FCU* selon recommandations.
- Informer et prescrire une **contraception** post IVG.
- Si la patiente est porteuse d'un DIU, retirer celui-ci lors de la consultation préalable ou lors de la 2^{ème} consultation.

Si PS non conventionné, orienter vers un PS conventionné ou ES/Centre d'orthogénie selon les indications*

Remettre une **attestation de consultation** préalable à l'IVG

ENTRETIEN PSYCHOSOCIAL

proposé aux adultes, obligatoire pour les mineures
(CPEF, Association Planning Familial 974, ES agréé)

SUPPRESSION DU DÉLAI
DE RÉFLEXION DE 48H

2.

MIFEPRISTONE 200mg

par PS conventionné pour IVGM

Cotations FHV + FMV

- Etablir le calendrier de l'IVG
- Recueillir l'attestation de **consentement éclairé et signé** par la patiente ; si mineure, consentement du représentant légal ou majeur accompagnant avec copie de sa pièce d'identité.
- **Prise du MIFEPRISTONE 200mg** (Mifégyne®) voie orale par la patiente en présence du PS (au cabinet ou à domicile via téléconsultation du PS).
- Prescrire :
 - des antalgiques : AINS (Ibuprofène) ou palier 2 (paracétamol codéiné, tramadol)
 - des antiémétiques
 - une échographie post IVG «cotation IVE» ou un dosage sérique hCG «cotation FUB»
 - une méthode de contraceptive post IVG
- Donner le **MISOPROSTOL** à prendre à domicile dans 36-48h par voie transmuqueuse orale ou sublinguale (hors AMM)
 - **avant 7 SA : 400µg de MISOPROSTOL** : 2 cp 200µg Gymiso® ou 1 cp 400µg MisoOne®
 - **entre 7 et 9 SA : 800µg de MISOPROSTOL** : 4 cp 200µg Gymiso® ou 2 cp 400µg MisoOne®
- Remettre une **fiche de liaison** avec les coordonnées de l'ES référent.
- Expliquer et remettre une fiche d'info sur les suites de l'IVG (dépliant «les suites de l'IVG»)
- Pose de l'implant contraceptif si méthode contraceptive choisie
- Informer la nécessité d'une visite de contrôle (incluse dans le forfait).

La patiente mineure doit être accompagnée tout au long de son parcours par un parent ou/et un.e majeur.e de son choix

IVGM en cabinet de ville

- Grossesse < 9 SA
- Domicile < 1h de l'Établissement de Santé référent

3.

MISOPROSTOL
par PS conventionné pour IVGM

À DOMICILE,
48H APRÈS LA PRISE
DU MIFEPRISTONE

A domicile, la patiente suit le protocole suivant :

- Ne pas être seule.
- Prise de l'antalgique et de l'antiémétique, 30 min avant la prise du MISOPROSTOL.
- Prise du **MISOPROSTOL***
 - avant 7 SA : **400µg** (2 cp 200µg Gymiso® ou 1 cp 400µg MisoOne®).
 - entre 7 et 9 SA : **800µg** (4 cp 200µg Gymiso® ou 2 cp 400µg MisoOne®).
- Renouvellement du traitement antalgique si besoin (selon recommandations du PS).
- Possibilité de débiter la contraception hormonale le jour même.

*Le MISOPROSTOL est pris par voie transmuqueuse orale ou sublinguale (hors AMM)

Dosage hCG ou échographie
14-21 jours après la prise du MISOPROSTOL

4.

Consultation de contrôle

Cotations IC (ou IVE si échographie
réalisée pendant la consultation)

AU CABINET DU PS CONVENTIONNÉ,
AVEC LES RÉSULTATS BIOLOGIQUES OU
ÉCHOGRAPHIQUES

- Évaluation de l'efficacité de l'IVG et de son vécu.
- Réévaluation ou actualisation de la contraception post IVG.
- Mise à jour de la fiche de liaison.

■ : code acte / lettre clé forfait IVG en cabinet de ville (voir fiche forfait IVG)

PS : Professionnel de Santé

ES : Établissement de Santé

FCU : Frottis Cervico-Utérin

IST : Infections Sexuellement Transmissibles